

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



APPEL D'OFFRES N° 1 CO/2018

POUR LA CONCESSION D'UNE PARTIE D'UN EDIFICE
SIS A L'ANGLE DE L'AVENUE DU 9 AVRIL 1938 ET DE L'AVENUE DU 2 MARS 1934,
EN VUE DE SON AMENAGEMENT, SON EQUIPEMENT ET SON EXPLOITATION EN TANT QUE PARKING PUBLIC

La Municipalité de Tunis compte concéder une partie de l'édifice municipal sis à l'angle de l'avenue du 9 avril 1938 et de l'avenue du 2 mars 1934 (Ancienne Imprimerie SAGEP), en vue de son aménagement, son équipement et son exploitation en tant que parking public.

Par ailleurs et en vue d'améliorer la rentabilité économique du projet, la Municipalité de Tunis octroie au concessionnaire retenu l'autorisation pour :

- ⊕ L'exploitation d'emplacements à caractère publicitaire à l'intérieur du site.
- ⊕ L'équipement de la zone d'intervention arrêtée et la gestion du stationnement sur sa voirie (exploitation du stationnement payant et contrôle du stationnement illicite: immobilisations, enlèvements et mises en fourrières des véhicules en infraction aux règlements de stationnement sur la voirie), avec l'implantation dans l'espace concédé d'un espace qui sera équipé et géré en tant que fourrière pour les véhicules en infraction aux règlements de stationnement dans la zone d'intervention du parking.

La Municipalité de Tunis compte confier ce projet, dans le cadre d'un contrat de concession.

Les investisseurs (promoteurs de projets, banques, sociétés, groupements de sociétés et toute personne physique ou morale) intéressés par la participation, peuvent prendre connaissance du cahier des charges et les retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif, à la Direction de la Circulation et du Stationnement (Sous Direction du stationnement) sise au 65, Avenue de Londres - Tunis - après paiement d'un montant de **100 Dinars**.

Les soumissionnaires établiront leurs offres, conformément au modèle de soumission joint au dossier d'appel d'offres qu'ils auront retiré de l'administration. L'ensemble des pièces constituant les offres doivent être soigneusement complétées, datées et signées.

Les offres doivent être constituées obligatoirement comme stipule l'article 07 du cahier des charges et présentées sous plis fermés ne portant aucune indication sauf la mention « A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N° 1 CO/2018 LA CONCESSION D'UNE PARTIE D'UN EDIFICE SIS A L'ANGLE DE L'AVENUE DU 9 AVRIL 1938 ET DE L'AVENUE DU 2 MARS 1934, EN VUE DE SON AMENAGEMENT ET SON EXPLOITATION EN TANT QUE PARKING PUBLIC».

Chaque dossier sera déposé comme suit :

- Posté sous pli fermé, recommandé ou par Rapide Poste à l'adresse suivante :
Municipalité de Tunis - Hôtel de ville - La Kasbah - CEDEX 1080 TUNIS
- Ou remis directement au bureau d'ordre central de la Municipalité de Tunis à la même adresse, contre récépissé.

Et ce au plus tard à la date limite de réception des offres fixée **le 21 septembre 2018 à 10H**.

Le cachet du bureau d'ordre central de la Municipalité de Tunis faisant foi.

La séance d'ouverture des plis sera tenue le même jour **le 21 septembre 2018 à 11 H** à l'Hôtel de Ville, la Kasbah à la salle de réunion (bloc B).